

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 740

AMENDEMENT

présenté par
Mme Blin, M. Hetzel, M. Duparay, Mme Corneloup, M. Le Fur, Mme Sylvie Bonnet, M. Gosselin
et M. Breton

TITRE

À la fin du titre, substituer aux mots :

« l'aide à mourir »

les mots :

« la mort administrée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Force est de constater que le titre dévolu à cette proposition de loi est trompeur et réducteur au regard de la situation qu'il s'agit de légaliser ; une mort administrée. Aussi, convient-il de nommer clairement l'objet de ce texte.

Tel est le sens de cet amendement.